

LICENCE PROFESSIONNELLE

Assistants de gestion et de développement culturels

En partenariat avec la DRAC Lorraine (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et l'ANPE Arts et Spectacles.

OBJECTIFS de la formation

La licence professionnelle Assistants de gestion et de développement culturels propose de :

- comprendre le jeu des institutions et des phénomènes de médiation ;
- maîtriser les contraintes juridiques, fiscales et réglementaires;
 sensibiliser aux problèmes pratiques de la production culturelle;
 - savoir mettre en forme et traduire concrètement les axes d'une politique d'établissement, jusque dans les actes quotidiens de gestion et d'administration.

CONTENUS pédagogiques et professionnels de la formation

UE 3.1 : Institutions politiques ET MÉDIATION CULTURELLE

UE 3.2 : ASPECTS JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

UE 3.3 : ORGANISATION ET GESTION

UE 3.4 : STRATÉGIE ET MARKETING

UE 3.5 : APPROCHE PRATIQUE

DE LA PRODUCTION CULTURELLE

PROJET TUTORÉ

STAGE (12 SEMAINES)

COMPÉTENCES développées et/ou débouchés

La licence professionnelle Assistants de gestion et de développement culturels vise à former des cadres moyens polyvalents de structures à vocation culturelle, dont le cœur du métier sera la gestion au sens le plus large. Ces structures peuvent être les collectivités tentriorlate, les salles de spectacles, les compagnies de théditre et de danse, les ensembles musicaux, les structures de production, les centres et espaces d'at crontemporain, les parcs naturels régionaux, les festivals, les musées de sites, et autres structures culturelles.

PROFIL des candidats ou publics visés

La formation s'adresse à la fois aux :

- titulaires d'un DEUG Arts (prioritairement);
- salariés dans le cadre d'institutions culturelles, publiques ou privées, d'entreprises ou d'associations culturelles (emplois jeunes, etc.):
- demandeurs d'emploi dans le secteur de la culture (intermittents, etc.).

INFORMATIONS PRATIQUES

Effectifs: 30 étudiants
(15 en formation initiale, 15 en formation continue)

Modalités de sélection

La sélection se déroule en deux temps

- · le comité de pilotage de la licence professionnelle (formé
- de professionnels et d'enseignants) examine le dossier du candidat :
- les candidats retenus sont auditionnés pour l'admission définitive. La liste des candidats admis sur liste principale et sur liste complémentaire est affichée. Les candidats sont avisés de leur situation par courrier.

Frais de formation

Les montants indiqués sont ceux de l'année universitaire 2004-2005.

Formation initiale

Les frais de formation correspondent aux droits universitaires, c'est-à-dire soit 257,33 euros (1 688,00 F) hors sécurité sociale, soit 428,08 euros (2 808,00 F) sécurité sociale comprise.

Formation continue

Des frais spécifiques de formation sont à acquitter en plus des droits universitaires. Ces frais sont fixés en fonction de la situation professionnelle des candidats.

Ils s'élèvent entre 40 % des droits universitaires et 3 812 euros. Aides possibles : AFDAS, UNIFORMATION, CIF, plans de formation, Conseils Régionauxet Généraux, ANPE Arts et Spectacles.

(pour tout renseignement, contacter le Service de Formation Continue de l'UFR Sciences Humaines et Arts, le du Saulcy, 57000 Metz Tél. 03 87 54 70 50)

Retrait de dossier

Le dossier de candidature peut être retiré sur demande au secrétariat de la licence professionnelle à partir du mois de mai uniquement.

NB : les cours ont lieu sur deux jours et demi en début ou en fin de semaine

CONTACTS

Responsables pédagogiques : Sonia Serafin, Olivier Goetz

Secrétariat de la licence professionnelle Assistants de gestion et de développement culturels : Brigitte Herment Université de Metz - UFR Sciences Humaines et Arts BP 30309 57006 METZ Cedex 1 Tel. 03 87 31 59 72 - Fax : 03 87 31 59 70 E-mail : geo-arts@sha.univ.metz.fr